

Les délibérations, décisions et arrêtés pris dans le cadre des instances et de la gestion de Limoges Métropole sont publiés sur la page "Documents des instances communautaires".

LIMOGES MÉTROPOLE
ARRÊTÉ

Le Président de Limoges Métropole

du 9 avril 2026

Notant délégué de son mandat à Mme Valérie LAURENT ROUX, Directrice générale adjointe des services et Responsable du Pôle ressources, Mmes Valérie VIGUIE, Directrice, Mme Anne DEMERLIAT, Directrice, M. Vincent GENESTE, Directeur, M. Olivier DUPONT, Directeur, M. Nour-Eddine KALIM, Directeur à Limoges Métropole.

N° 28070

Le Conseil général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-1 et L. 5211-10

Notant la délibération n°13 du 6 avril 2026 portant délégué, d'attribuer de manière complémentaire au Président.

CONSIDÉRANT que le Président peut donner sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature à une personne physique, adhérente, des services et des responsabilités de service et que cette délégation peut être étendue aux fonctions confiées par l'organe délibérant au Président.

CONSIDÉRANT que Mme Valérie LAURENT ROUX assure les fonctions de Directeur général adjoint des services et Responsable du Pôle ressources.

CONSIDÉRANT que Mme Valérie VIGUIE assure les fonctions de Directrice des affaires, des grands équipements et de la maintenance des voiries et des réseaux.

CONSIDÉRANT que Mme Anne DEMERLIAT assure les fonctions de Directrice des affaires juridiques et de la communication publique au sein du Pôle ressources.

CONSIDÉRANT que M. Vincent GENESTE assure les fonctions de Directeur des ressources humaines au sein du Pôle ressources.

CONSIDÉRANT que M. Olivier DUPONT assure les fonctions de Directeur des finances au sein du Pôle ressources.

CONSIDÉRANT que M. Nour-Eddine KALIM assure les fonctions de Directeur des systèmes d'information au sein du Pôle ressources.

ARRÊTÉ

ARTICLE 1er - Délégation est donnée sous la surveillance et la responsabilité du Président, conformément aux dispositions de l'article L. 5211-1 du Code général des collectivités territoriales, à Mme Valérie LAURENT ROUX, Directrice générale adjointe des services et Responsable du Pôle ressources pour la signature des documents suivants :


- Rapports d'analyse des offres des marchés publics du Pôle ressources.
- Tout document relatif à l'analyse et à la sélection des candidatures des marchés du Pôle ressources.
- Tout bon de commande, y compris sous le logiciel RHOCE (toutes conditions générales d'achat et tout ordre de service de tous les marchés publics quelle que soit le procédure mise en œuvre compris entre 11 000 € HT et 40 000 € HT du Pôle ressources.
- Ordres de mission (et tous les documents y rattachés) concernant les agents du Pôle ressources (sauf aux déplacements au sein de la Région Nouvelle Aquitaine).
- Tout courrier, toute délibération, ou acte de mise en œuvre des équipements, notamment les demandes de versement, les demandes d'acompte, les demandes de prolongation de validité d'achat de subventionnement au profit de Limoges Métropole.

ARTICLE 2 - En l'absence ou en cas d'empêchement de Mme Valérie LAURENT ROUX, délégation est donnée sous les mêmes conditions, à l'ensemble des personnes mentionnées (y compris) à Mme Valérie VIGUIE (conjointement).

ARRÊTÉ

Arrêté portant délégation de signature à Mme Valérie LAURENT ROUX, Directrice générale adjointe des services, Mme Valérie VIGUIE, Mme Anne DEMERLIAT, Directrices, M. Olivier DUPONT, Vincent GENESTE et Nour-Eddine KALIM, Directeurs

1 DOCUMENT - Publié le 9 Avril 2026

 **28070.pdf**
(.pdf, 160,4 Ko)

 **TÉLÉCHARGER**